

Démarches administratives

Les pièces à fournir pour la constitution du dossier sont à transmettre par mail à : petiteenfance@lingolsheim.fr :

- Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant.
- Un justificatif d'adresse, de moins de 3 mois : quittance EDF, gaz...
- Le N° allocataire de la CAF ou, à défaut : le dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu par le foyer fiscal.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant.
- Un certificat médical relatif à l'aptitude de l'enfant à vivre en collectivité.
- En cas de séparation des parents : la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement.

Le carnet de santé de l'enfant sera à présenter à la directrice. Les vaccinations doivent être à jour conformément aux recommandations légales en vigueur.

Renseignements

Pôle Petite Enfance
Tél. 03 88 78 92 70
petiteenfance@lingolsheim.fr

Les étapes d'une entrée en crèche

1. Constituer le dossier d'inscription :
 - Envoyer par mail les documents indiqués au Pôle Petite Enfance
 - Remplir le formulaire d'inscription qui vous sera transmis à la réception des documents.
2. Le Pôle Petite Enfance vous propose un rendez-vous pour valider l'inscription administrative.
3. Vous rencontrerez la directrice de la crèche, sur rendez-vous, pour visiter la structure et fixer les modalités d'accueil de votre enfant.
4. L'adaptation et l'accueil de votre enfant pourront commencer dans son unité.

CONTACT

Multi-accueil « Les Petits Jardins »

Directrice : Véronique WURTZ

104 Rue du Maréchal Foch
03.88.78.92.74
petitsjardins@lingolsheim.fr

Multi-accueil « Les Mieseles, petites souris »

Directrice : Florence DEMAY

2 Rue de la Bibliothèque
03.88.78.88.86
mieseles@lingolsheim.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Site internet : www.lingolsheim.fr

Guide des multi-accueils

Les Petits Jardins,
Les Mieseles, petites souris



Présentation

Les structures collectives «Les Petits Jardins» et «Les Mieseles, petites souris», d'une capacité de 80 places chacune, s'adressent aux familles résidant à Lingolsheim. Elles accueillent les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation.

Deux types d'accueil sont proposés selon le choix des parents :

- L'accueil occasionnel (réservations journalières ou hebdomadaires)
- L'accueil contractualisé (jours et horaires fixes)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Fermeture

3 semaines en été
1 semaine entre Noël et Nouvel An

TARIFS ET RÈGLEMENT

Le tarif est calculé en fonction des ressources de la famille selon le barème CAF.

Il est actualisé au minimum une fois par an.

Le règlement de fonctionnement est consultable sur le site de la ville : www.lingolsheim.fr

Modalités d'accueil

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Il répond à un besoin dont le rythme et la durée ne peuvent être définis à l'avance. Il peut se faire en complément d'un contrat. Aucune réservation automatique n'est liée à cette prestation, les places sont attribuées en fonction des disponibilités.

Les réservations se font par téléphone de 8 à 9h :

- Le vendredi matin pour la semaine suivante
- Tous les matins pour la semaine en cours

- Minimum : 2h d'accueil
- Maximum : 15h d'accueil sur 3 jours
- Toute réservation non annulée la veille avant 18h sera facturée.

L'ACCUEIL CONTRACTUALISÉ

Il correspond aux besoins réels des parents. Il engage non seulement la structure mais également les parents.

→ Des congés peuvent être posés par journée entière, avec un délai de prévenance de 15 jours par mail ; ils seront déduits de la facture.

INFORMATIONS : POUR LES DEUX MODES D'ACCUEIL

- La réservation peut être établie au quart d'heure près.
- Pour le bien-être des enfants, il n'est pas possible :
 - > de réserver pour une même journée 2 créneaux horaires différents,
 - > d'arriver ou de partir entre 11h30 et 13h.
- L'enfant doit être amené dans la demi-heure suivant l'heure prévue.
- Tout créneau horaire réservé, non excusé et inoccupé après 30 minutes est remis à disposition de l'accueil occasionnel et sera facturé.

Informations utiles

- Un temps d'adaptation (heures facturées) est prévu avant le début de l'accueil pour le bien-être des enfants et des parents. La séparation se fera progressivement dans un climat de confiance.
- Les vaccinations obligatoires doivent être à jour.
- Les couches, les repas et les goûters sont fournis par la structure.
- Le port de bijoux de toute nature (chaînette, bracelet, boucles d'oreille, jouet, pince à cheveux, pièce de monnaie...) est interdit.
- Si l'enfant est malade, l'absence sera déduite sur présentation d'un certificat médical d'éviction établi par le médecin de l'enfant, envoyé par mail dans les 48 heures.

LE PORTAIL FAMILLE

Les parents ont un accès à leur dossier et aux factures ainsi qu'au paiement en ligne, via le site de la ville de Lingolsheim : www.lingolsheim.fr

1. Se connecter au site.
2. Cliquer sur la rubrique Portail Famille, puis sur «Se connecter».
3. Saisir votre adresse mail personnelle dans la rubrique «l'identifiant».
4. Cliquer sur «mot de passe oublié» lors de la 1^{ère} connexion. Un mail sera immédiatement envoyé sur l'adresse mail indiquée avec délivrance d'un mot de passe provisoire.

